



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 72883

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les risques liés à l'utilisation excessive des consoles de jeux vidéo. Le 2 février dernier, le British medical journal rapportait le cas d'un enfant atteint d'un syndrome de la main et du bras suite à une utilisation prolongée d'une console de jeu vidéo. Ce syndrome touchait jusque là les travailleurs qui se servent de marteaux piqueurs ou de tronçonneuses. En cause, les manettes de jeux, qui créent des vibrations ayant pour but de simuler par une sensation physique la situation présentée à l'écran, ce qui rend le jeu plus réaliste. Une utilisation excessive des consoles de jeux vidéos, telle qu'elle est décrite précédemment, n'a rien d'exceptionnelle chez les adolescents qui dépassent souvent les temps recommandés par les fabricants. Aussi, il aimerait connaître les moyens qui pourraient être mis en oeuvre afin de protéger les adeptes de jeux vidéos.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72883

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 849